

SCAL'AIR CONTRAINTE DE REDUIRE SES MESURES

Depuis plusieurs années, la baisse des subventions de la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de protection de la santé (*loi sur l'air*) a fortement mis à mal la trésorerie de l'association*. Les prévisions budgétaires pour 2022 sont de nouveau pessimistes ; seuls 9,5 millions ont été inscrits au BP de la NC alors que la mise en œuvre de la loi sur l'air nécessite au minimum 16 millions en 2022. Notons également que la subvention de 3 millions de 2021 n'a toujours pas été versée

Scal'Air se voit donc contrainte de mettre en place le plan d'actions décidé par le conseil administration le 21 janvier 2022, et ce dès le 1er avril. Douloureux et au détriment de la surveillance, ce plan d'actions s'avère nécessaire à la pérennité financière de la structure :

Arrêt de la station de l'Anse Vata – Cette station dite « urbaine de fond » n'est pas inscrite dans l'arrêté ICPE de la SLN, elle est opérée depuis 2007 et sert de référence pour la mesure de fond des polluants suivants : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, poussières PM10, poussières PM2.5. L'arrêt de la station de l'Anse Vata réduit la mesure de l'ozone à un seul point sur l'agglomération.

Mise en pause des campagnes avec le laboratoire mobile – Scal'Air avait prévu, avec la mise en place de la zone pertinente de surveillance du Grand Nouméa, de mener des campagnes dans les communes de Dumbéa, Mont-Dore ou Païta pour une première évaluation préliminaire, répondant au besoin d'information des populations des zones concernées et comme le prévoit la nouvelle réglementation.

Aucune nouvelle évaluation préliminaire sur des polluants non suivis actuellement malgré l'obligation réglementaire ne pourra être réalisée dans les zones pertinentes de surveillance de la qualité de l'air définies par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (arrêté n°2021-197/GNC du 26 janvier 2021 pris en application de la délibération modifiée n°219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant).

La loi sur l'air impose un certain nombre de suivis qui ne pourront donc malheureusement pas être mis en œuvre.

Conscients que la Nouvelle-Calédonie traversait des difficultés financières, nous avons exposé à de nombreuses reprises aux membres du gouvernement en charge de Scal'Air, de nouvelles pistes de financements. Celles-ci sont prévues par la loi sur l'air et permettent de faire reposer le coût de la surveillance des polluants sur les émetteurs, à l'instar des entreprises métallurgiques. Aucune initiative du gouvernement n'a été prise en ce sens.

Enfin, Scal'Air a déposé son dossier de demande d'agrément conformément à la réglementation sur l'air il y a plus de cinq mois. Après avoir là aussi relancé le service instructeur et les membres du gouvernement, Scal'Air n'est toujours pas agréé ce qui nous empêche aujourd'hui de travailler avec KNS.

* NB : Les subventions du gouvernement de la NC ces dernières années : 2017 → 16,5 millions / 2018 → 16,5 millions / 2019 → 16,5 millions / 2020 → 9,4 millions / 2021 → 3 millions non versés à ce jour

Personne contact : Alexandra Malaval-Cheval



Mesurer, Surveiller, Informer

17 rue Charles Charbonneaux - 98800 Nouméa

Tél. 28 27 54

contact@scalair.nc

@scalair

www.scalair.nc